



ΕΡΩΤΗΡΗΚΟ ΠΑΡΙΑΜΕΝΤΟ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΩΠΕΟ ΕΥΡΩΠΕΩΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΩΠΑ-ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ  
EUROPAISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT  
PARLAMENT EUROPEEN PARLAMENT NA NEORPA PARLAMENTO EUROPEO EUROPA PARLAMENT  
EUROPOS PARLAMENTAS EUROPA PARLAMENT IL PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLAMENT  
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN  
EUROPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROOPAPARLAMENTET

ORGANISATION  
FOR ECONOMIC  
CO-OPERATION  
AND DEVELOPMENT



## Compte rendu succinct

### Conférence parlementaire de haut niveau : « La cohérence des politiques au service du développement et les migrations »

Jeudi 12 février 2009, Parlement européen, Bruxelles

#### Note de synthèse

Organisée conjointement par le Parlement européen, la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques, la première Conférence parlementaire de haut niveau sur la cohérence des politiques au service du développement et les migrations a été un succès. Près de 300 participants provenant d'Europe, d'Afrique, des Caraïbes et de la région Asie-Pacifique ont bien insisté sur le fait que la crise économique et financière rend d'autant plus nécessaire l'élaboration de politiques migratoires globales s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie mondiale.

Les personnes présentes se sont accordées à reconnaître que, bien gérée, la migration de travail peut être bénéfique pour les pays de destination tout en étant source d'avantages significatifs pour les pays d'origine, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. Les participants ont invité les gouvernements à élaborer des politiques migratoires cohérentes tenant compte des besoins de développement tant des pays de départ que des pays d'accueil.

Ce dialogue participatif était destiné à donner plus de résonance à la voix des parlementaires s'exprimant sur le thème d'actualité que constituent les migrations et la cohérence des politiques au service du développement (CPD). En organisant cette manifestation dans le cadre des réunions UE-ACP, on s'est assuré de la participation de pays d'origine. Il était en effet crucial de mobiliser un large éventail de parlementaires prêts à appuyer des politiques cohérentes au service du développement autour d'une question dont l'issue dépend en fin de compte de la volonté politique. De l'avis général, les parlementaires ont un rôle à jouer : il est de leur responsabilité de chercher à dégager des synergies entre les politiques migratoires et les politiques de développement et il faut qu'ils sachent « parler d'une seule voix » pour influencer sur les gouvernements.

Les débats ont porté sur de nombreuses questions essentielles dont la fuite des cerveaux et la perte des compétences, les migrations circulaires par opposition aux migrations permanentes, l'immigration illégale, les conséquences fâcheuses de la baisse des transferts de fonds, le rôle des diasporas, la situation des femmes migrantes, l'intégration des immigrés dans la société, la prévention de la xénophobie, et le rôle des médias et des représentants de l'État. Les participants ont noté que les mouvements migratoires ne sont pas seulement une question de sécurité des frontières ou de politique du marché du travail. Il s'agit aussi de prendre en compte les besoins des personnes dans les pays d'origine et de trouver des solutions mutuellement bénéfiques. Les représentants du secteur privé ont plaidé pour une meilleure gestion des migrations à l'échelle de la planète et pour la flexibilité des marchés du travail afin d'être capables de s'adapter aux réalités de l'économie mondiale. Ils ont rappelé aux participants l'existence de la « Génération millénaire ».

Nombre de participants ont évoqué le risque pour les pays en développement d'être les victimes de la crise actuelle les plus durement touchées. L'impact de la crise sur ces pays influera aussi sur la reprise économique dans la zone OCDE et les progrès dans la lutte contre la pauvreté pourraient marquer le pas. Les donateurs ont été expressément invités à respecter leurs engagements en matière d'aide. Les politiques migratoires constituent certes une partie de la solution mais le développement durable exige bien d'autres mesures sur les plans extérieur et intérieur. Ne pas prendre en compte la dimension développement serait une politique à courte vue et pourrait, ultérieurement, compromettre la quête d'autres objectifs comme la sécurité à long terme ou les objectifs environnementaux.

## *Accueil et ouverture de la réunion*

Après les remarques liminaires de **M. Josep Borrell Fontelles**, Président de la Commission du développement du Parlement européen (DEVE), la séance se poursuit par des discours d'ouverture prononcés par M. Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen, Mme Margot Wallström, Vice-présidente de la Commission européenne chargée des relations institutionnelles et de la communication, and M. Mario Amano, Secrétaire général adjoint de l'OCDE.

**M. Pöttering** souligne l'importance d'une bonne coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux au moment d'aborder des problématiques de dimension planétaire comme les migrations et le développement. Il invite les parlementaires à unir leurs efforts pour jouer un rôle marquant et décisif dans la recherche de synergies entre ces deux éléments and gérer les difficultés et les avantages des migrations dans une optique de développement.

Parmi les effets positifs possibles des migrations au service du développement, M. Pöttering cite la réduction de la pauvreté dans les pays d'origine, l'atténuation des tensions sur les marchés du travail intérieurs et le rapatriement de fonds par les émigrés, ainsi que « l'enrichissement intellectuel » grâce aux compétences et au savoir que rapportent les migrants de retour. Toutefois, si elle est mal gérée, la migration peut aussi présenter des inconvénients pour les pays en développement comme, par exemple, « la fuite des cerveaux » (notamment dans le secteur de la santé). L'enjeu consiste donc à s'assurer que les politiques migratoires contribuent au développement dans les pays d'origine comme dans les pays de destination en harmonisant les besoins en migrants de travail des pays industrialisés et les besoins des pays en développement en matière d'éradication de la pauvreté.

Pour y parvenir, pays de l'UE et pays de l'OCDE doivent coordonner leurs politiques migratoires et de développement et en renforcer la cohérence. M. Pöttering se réfère au *Consensus européen pour le développement* (décembre 2005) qui réaffirme de manière explicite « [notre] engagement à promouvoir la cohérence des politiques pour le développement, en garantissant à cette fin que l'UE tient compte des objectifs pour la coopération au développement dans toutes les politiques qu'elle met en œuvre et qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement ».

M. Pöttering conclut en évoquant la nécessité d'un approfondissement du dialogue entre les pays de départ et les pays d'accueil s'agissant de la cohérence des politiques au service du développement et des migrations, et en observant que la conférence parlementaire de haut niveau représente une avancée importante dans ce dialogue.

**Mme Wallström** souligne que les migrations sont une chance qu'il ne faut pas laisser passer car elles présentent une multitude d'avantages sur les plans économique, social et culturel. Abordant la question des envois de fonds, elle précise que l'UE s'efforce d'abaisser le coût de ces transferts et de les rendre plus rapides et plus sûrs, notamment par la mise sur pied d'un institut africain des envois de fonds (qui doit être créé sous l'impulsion de l'Union africaine et en coopération avec la Banque mondiale). Dans ce contexte, Mme Wallström insiste sur la place occupée par les femmes dans le phénomène migratoire, en soulignant que les envois de fonds profitent aux épouses et aux familles restées dans les pays d'origine et que, lorsque ce sont les femmes qui émigrent, celles-ci transfèrent semble-t-il, davantage de fonds (que leurs homologues de sexe masculin) et sur de plus longues périodes.

Mme Wallström insiste également sur le rôle des diasporas présentes dans les pays occidentaux, dans lesquelles elle voit de véritables acteurs du développement de leur pays d'origine. A cet égard, la récente initiative lancée conjointement par la Commission et par le PNUD (d'une valeur de 15 millions EUR) favorisera une plus forte implication des communautés diasporiques dans l'aide à leur pays d'origine.

Mme Wallström souligne que tout en s'efforçant d'endiguer l'exode des cerveaux, la Commission a formulé un certain nombre de propositions pour étayer la définition de mesures favorisant la rétention de personnels qualifiés dont les pays d'origine ont désespérément besoin pour leur développement. Mme Wallström rappelle également que la cohérence des politiques était en très bonne voie dans *L'approche globale sur la question des migrations de l'Union européenne* adoptée en 2005 dans l'idée de créer de véritables partenariats avec des pays tiers et d'intégrer les questions liées aux migrations et à l'asile dans une approche globale et équilibrée. Enfin, Mme Wallström invite les ministères des Affaires étrangères, du Développement, de l'Emploi et des Affaires sociales à travailler ensemble à la formulation des politiques migratoires.

**M. Amano** fait observer que le thème de la cohérence des politiques au service du développement et des migrations est particulièrement important en cette période où pays développés et pays en développement doivent se colleter avec la crise économique et financière et la progression rapide du chômage. En cas de récession, il est plus que probable que les immigrés présents sur le marché du travail comptent parmi les individus les plus durement touchés. La forte croissance des envois de fonds enregistrée ces dernières années s'est aujourd'hui ralentie et, dans quelques pays, on observe même une décroissance de ces transferts. Les pays de l'OCDE vont être confrontés aux problèmes liés au vieillissement de leur population et comme, avec la reprise, les besoins en main-d'œuvre vont vraisemblablement réapparaître, il importe d'élaborer des politiques migratoires cohérentes dans une optique de long terme.

M. Amano rappelle aux participants que les envois de fonds améliorent de manière significative le bien-être de ceux qui les reçoivent, et que ces fonds peuvent être utilisés pour l'investissement dans l'éducation et la santé. Les retours d'expatriés dans leur pays d'origine s'accompagnent aussi de transferts de savoir et de technologie ainsi que d'investissements dans des activités commerciales.

M. Amano insiste sur le fait que le discours public sur les migrations tenu par la classe politique doit être exemplaire. Il ne s'agit pas de censurer les informations déplaisantes mais de faire passer au grand public des messages sur les aspects positifs de la contribution des immigrés à la vie économique et sociale.

M. Amano souligne le rôle décisif qu'a joué l'OCDE en encourageant la cohérence des politiques au service du développement depuis le début des années 90, notamment par le biais de l'apprentissage mutuel et de la pression des pairs au sein de l'Organisation. La *Déclaration ministérielle de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement* de juin 2008 renforce l'argument selon lequel cette cohérence est indispensable pour relever les défis mondiaux de manière viable.

### ***Pose du décor : « les liens entre les migrations internationales et le développement »***

**M. Eckhard Deutscher** (Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE – CAD) attire l'attention sur le risque très réel pour les pays en développement d'être les victimes de la crise actuelle les plus durement touchées. Il précise que selon les estimations de la Banque mondiale, chaque recul de 1 % de la croissance mondiale fera basculer 20 millions d'individus de plus dans la pauvreté. Il ajoute que, d'après les prévisions les plus récentes du FMI, la croissance mondiale va baisser à tout juste 0.5 % en 2009 contre 3.7 % en 2007, ce qui devrait faire retomber 70 millions d'autres personnes dans l'extrême pauvreté.

M. Deutscher explique que les effets du fléchissement de l'économie des pays de l'UE et de l'OCDE se propagent aux pays en développement principalement par quatre canaux : les exportations, les flux financiers privés, les transferts de fonds des émigrés et l'aide. Pour ce qui est des trois premières sources de financement, on observe actuellement un retournement de tendance brutal. Il est par conséquent vital que l'aide ne suive pas ce même mouvement. Les donateurs doivent continuer à honorer leurs engagements en matière d'aide et à œuvrer en partenariat avec les pays en développement.

Depuis plusieurs années, le CAD se penchait sur la CPD lors de ses examens par les pairs de la coopération pour le développement en se concentrant sur les modalités institutionnelles de l'élaboration de politiques plus cohérentes. Récemment, le CAD a décidé de se focaliser sur trois aspects concrets de la cohérence des politiques dont la question des migrations.

M. Deutscher remarque que les politiques adoptées par les pays ont encore du retard par rapport aux réalités de la mondialisation et qu'en l'espèce, ce sont toujours les optiques nationales qui prévalent. Selon lui, il faudra inévitablement les réorienter et mettre beaucoup plus fortement l'accent sur la cohérence des politiques au service du développement, étant bien entendu que les réponses à apporter doivent être multilatérales et que, conduite isolément, la coopération pour le développement ne permet pas d'aboutir à des résultats viables. M. Deutscher conclut en disant que la coopération pour le développement n'est pas une activité caritative mais un investissement stratégique dans un avenir commun.

**M. Arkless** (Président, du Département des affaires institutionnelles, Manpower) fait observer que le chiffre de 250 millions de migrants actuellement recensés dans le monde pourrait passer à 400 millions dans les toutes prochaines années. Il remarque que les premières personnes à être touchées par le chômage à cause de la crise économique sont les travailleurs immigrés, faiblement rémunérés et peu qualifiés, parce qu'ils ne disposent guère sinon pas du tout de protection sociale. Pour illustrer son propos, M. Arkless indique qu'en Espagne, en raison de la progression constante de leur taux de chômage (qui est de 15 % actuellement), les travailleurs immigrés se voient remettre une somme d'argent pour leur permettre de retourner dans leur pays d'origine. Pour sa part, la Russie a réduit de moitié son quota de travailleurs migrants originaires des régions correspondant à l'ex-Union soviétique. De surcroît, les envois de fonds diminuent rapidement dans les pays en développement (par exemple, en Inde : le chiffre est tombé de 27 à 18 milliards USD en 2008 ; la même année, en Chine, il est tombé à 20 milliards USD au lieu de 25) ainsi que dans certains pays industrialisés (en France, par exemple, le chiffre est passé de 12 à 6 milliards USD en 2008).

Faute de cadre juridique régissant la migration et le travail, les entreprises sont mécontentes. Elles s'efforcent de combler cette lacune et d'aider les pouvoirs publics et les institutions à remédier à ces problèmes (en Chine, à Dubaï, en Afrique du Sud ou au Viêt Nam, par exemple). S'exprimant au nom du secteur des entreprises, M. Arkless presse les décideurs des pays de l'UE et de l'OCDE de ne pas perdre de vue l'enjeu démographique ni le problème de la traite des êtres humains. Il suggère la mise en place d'un cadre pour les circulations migratoires à l'échelle de la planète. Dans l'immédiat, M. Arkless propose la négociation d'accords bilatéraux avec le Bangladesh, la Chine, l'Inde, le Maroc, le Mexique, le Pakistan et les Philippines. Il recommande également que l'UE conclue des accords avec l'Égypte et la Turquie.

Plus précisément, M. Arkless suggère de prendre en compte les aspects suivants dans les accords bilatéraux précités : recensement des travailleurs candidats à l'émigration remplissant les conditions requises, sélection et certification adéquates des personnes désireuses de s'expatrier, formation préparatoire des personnes avant leur départ pour un autre pays ; sécurisation des transferts de fonds, couverture sociale des travailleurs migrants, et dispositifs de retour des migrants dans leur pays d'origine.

Parmi les **interventions de l'auditoire**, différentes questions sont soulevées dont : la nécessité de créer un organe directeur international pour gérer les migrations, la nécessité de résoudre les problèmes liés aux migrations illégales tout en évitant les retours et expulsions en masse, et les modalités permettant d'inciter les diasporas à investir dans leur pays d'origine et de canaliser les fonds rapatriés vers des investissements plus productifs. D'une manière générale, les participants ont conscience que les pays en développement ont besoin de mesures de stimulation financière, un point qu'il ne faut pas négliger, et qu'il convient de tenir les engagements en matière d'aide en période de bouleversements économiques et financiers.

### *Exposé liminaire sur les discussions entre experts*

**M. Gérard Deprez**, (Président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen) préside la session de l'après-midi. Il ouvre la séance en insistant sur l'importance et la singularité de l'occasion : c'est en effet la première fois que les trois organisations ont pu réunir des responsables de haut niveau venus d'horizons divers pour débattre d'une vraie question de CPD.

**Mme Eveline Herfkens** (Coordonnatrice exécutive pour la campagne de promotion des Objectifs du millénaire pour le développement, ONU) confirme une remarque émanant d'orateurs précédents selon laquelle il n'y a guère de synergies entre les commissions parlementaires. Elle plaide pour que les parlements nationaux appuient les efforts des députés européens en faveur d'une plus grande cohérence des politiques au service du développement tout en reconnaissant que, dans certains pays, le développement ne dépasse généralement pas le stade du vœu pieux. Mme Herfkens préconise en outre la nomination d'un commissaire à l'aide publique au développement (APD) afin de renforcer l'importance accordée au développement au sein de l'UE. Elle déplore les réflexes protectionnistes qui se manifestent actuellement face à la crise économique, ajoutant que les pays occidentaux doivent désormais admettre que les migrations sont non seulement une nécessité mais aussi une chance pour les sociétés.

Il est vrai que, derrière le phénomène migratoire, on trouve des facteurs de rejet et d'attraction mais il convient que l'UE mobilise le potentiel des politiques migratoires pour servir des objectifs de développement en conférant à ces politiques une forte cohérence. A cet égard, la cohérence des politiques des échanges, par exemple, est vitale. Les politiques des échanges de l'UE ne doivent pas avoir d'impact négatif sur les marchés assurant la subsistance des populations des pays en développement.

S'agissant de l'exode des cerveaux dans le secteur de la santé, Mme Herfkens reconnaît que la question est délicate, et note que les ressources utilisées pour envoyer en Afrique des médecins occidentaux devraient au contraire être affectées aux moyens d'aider les pays en développement à retenir leur personnel de santé qualifié. Mme Herfkens s'inquiète du projet de « carte bleue » de l'UE et de l'absence de dimension développement de ce dispositif. Concernant les transferts, elle fait observer que les fonds ne profitent pas nécessairement aux pays les plus pauvres, ni aux populations les plus nécessiteuses. Pour illustrer son propos, elle précise que l'Afrique subsaharienne ne reçoit que 2 % des envois de fonds mondiaux. Enfin, Mme Herfkens recommande d'agir plutôt que de multiplier les conférences sur les migrations et le développement.

**M. Jean-Pierre Garson** (Responsable de la Division des économies non membres et des migrations internationales, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE) note que les migrations pourraient contribuer à réduire la pauvreté et à faire baisser le chômage dans les pays de départ. On ne peut toutefois dégager de lien de causalité manifeste entre migrations et développement. De nombreux pays où l'émigration est un phénomène très ancien restent des pays en développement. Dans le cas du Portugal, la modernisation de l'économie s'explique en grande partie par les fonds structurels et la bonne gouvernance. Les migrations suscitent beaucoup d'attentes mais elles ne peuvent, à elles seules, entraîner le développement.

Après avoir fait la remarque qu'une certaine hypocrisie entoure la question de l'exode des cerveaux, M. Garson rappelle aux participants que de nombreux pays de l'OCDE s'emploient activement à attirer des migrants qualifiés et essayent de les retenir. Ces pays ont également ouvert leurs marchés du travail aux migrants diplômés dans certains secteurs souffrant de pénuries de main-d'œuvre. Par ailleurs, les pays en développement n'ont pas déployé beaucoup d'efforts pour retenir les personnes qualifiées et créer les conditions qui inciteraient ces individus à ne pas partir. S'agissant de la mobilité des travailleurs de la santé, l'OCDE a créé une base de données qui aide à recenser les immigrés travaillant dans ce secteur dans les pays de l'Organisation. Si l'on considère certains pays d'Afrique

ou des Caraïbes, on constate que la majorité des personnels de santé se sont expatriés. Toutefois, à elle seule, la migration ne peut être la solution aux problèmes de ressources humaines.

Concernant l'évolution démographique, ce serait une erreur de croire que, dans les pays du Nord, l'immigration va compenser le vieillissement de la population. Même en maintenant les tendances migratoires actuelles, les effectifs resteront insuffisants. L'ouverture des frontières n'est pas la solution. Il conviendrait d'adapter la législation régissant la migration de travail pour répondre aux besoins non seulement des sociétés multinationales mais aussi des petites et moyennes entreprises.

M. Garson plaide pour un accroissement de la coopération entre les pays d'origine et de destination afin de démanteler les réseaux d'immigration clandestine. A titre d'exemple, l'Espagne a élaboré une politique migratoire judicieuse visant à réorienter les migrants de travail en situation irrégulière vers les filières d'immigration légale, et à régulariser plus d'un demi-million d'immigrés clandestins. Mais cet effort a failli capoter à cause des médias qui ont mobilisé l'attention sur les migrants tentant désespérément de rallier les îles Canaries par bateau depuis les côtes africaines. M. Garson ajoute que, même dans la crise économique que l'on connaît actuellement, les pénuries de main-d'œuvre ne se résorbent pas toutes. En conséquence, il conviendrait non seulement de renforcer les politiques d'intégration sur le marché du travail mais aussi de prendre en compte le fait que les retours dans le pays d'origine ne seront probablement pas très nombreux.

M. Garson conclut son intervention par des questions : la migration temporaire est-elle une option viable (quand on sait que les besoins en main-d'œuvre n'ont pas tous un caractère temporaire) ? De quoi a-t-on besoin pour réorienter les migrants clandestins vers les filières légales ? Quelles réponses les pouvoirs publics doivent-ils apporter dans le contexte de la crise actuelle ? Comment améliorer la cohérence des politiques au service du développement dans le domaine des migrations ?

#### ***Panel 1 : « Migrations and Développement » : le point de vue des parlementaires***

**M. Michael Danby** (député fédéral, Australie) expose le point de vue d'un Australien sur les migrations en insistant sur ce que les immigrés ont apporté de bien à son pays au cours de ces 50 dernières années. M. Danby attire l'attention sur l'évolution de l'opinion publique à l'égard des immigrés, passée d'une relative hostilité dans les années 50 à une attitude plus ouverte et accueillante ces dernières années. Il souligne l'importance de la réussite de l'*intégration des immigrés* dans la société, en mettant l'accent sur l'immigration de longue durée plutôt que sur les migrations circulaires. A cet égard, la possibilité pour le migrant de conserver sa nationalité et l'acceptation du multiculturalisme sont essentielles.

En conclusion, pour résister aux tendances à la xénophobie que la crise économique ne manquera pas de faire naître, M. Danby demande instamment aux parlementaires de travailler sur les questions liées aux migrations de manière ouverte et transparente, vis-à-vis des médias en particulier.

**M. Mavrommatis** (député européen, Grèce) insiste sur le fait qu'il est impossible de contrôler totalement les frontières mais que chaque pays doit utiliser tous les instruments dont il dispose pour gérer les migrations de manière appropriée. Il convient d'élaborer des politiques de développement témoignant de la solidité des partenariats noués avec les pays d'origine et les pays de transit, et *d'assurer un suivi* des résultats obtenus *en toute transparence*. Il faudrait associer les migrants eux-mêmes à tous les programmes. Quant aux diasporas, il importe de les associer à la recherche de solutions aux questions liées aux migrations. De surcroît, promouvoir la migration cyclique contribuerait à enrayer la fuite des cerveaux et favoriserait la circulation du savoir et des compétences.

**M. Diarra** (Conseiller du président de la République du Mali, en charge des migrations et du codéveloppement) expose ses arguments sur la question du *codéveloppement* et sur la dualité de cette approche, à savoir l'aide aux pays d'origine vue par un pays partenaire, d'une part, et la gestion des flux migratoires ainsi que l'aide au retour des migrants vues par un donneur, d'autre part. Peu enclin à tirer des conclusions générales au sujet des mérites et/ou des faiblesses d'une approche de

codéveloppement (une évaluation faisant intervenir l'ensemble des différents acteurs aura lieu plus tard, en 2009), M. Diarra n'en souligne pas moins qu'au bout de 8 ans d'application du programme de codéveloppement, la dualité du projet subsiste. M. Diarra évoque aussi la création récente du Centre d'information et de gestion des migrations au Mali, en suggérant que ce dispositif pourrait peut-être servir de modèle expérimental lors de la mise en place de dispositifs similaires dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

**M. Battle** (député, Royaume-Uni) indique l'importance de la présence des immigrés dans sa propre circonscription (West Leeds), où la proportion de migrants a augmenté de 20 % au cours des huit dernières années. Il note que certaines structures (comme les maisons de retraite médicalisées) ne fonctionneraient pas sans les immigrés venus de pays en développement. M. Battle préconise le maintien du niveau de dépenses affectées à l'aide au développement, arguant que les immigrés apportent plus de ressources au Royaume-Uni qu'ils ne coûtent au pays.

M. Battle souligne que l'excès de médiatisation ou l'absence d'objectivité des médias dans leur manière de traiter les questions d'immigration sont sources de tensions. Il plaide pour une approche plus nuancée, dont la séparation des *questions de droit d'asile* du débat plus général sur les migrations. M. Battle rappelle aux participants que lutter contre les migrations illégales tout en protégeant les migrants en situation régulière (ce qui inclut de se pencher sur la question de la citoyenneté) est un aspect capital de la gestion des migrations. Il est en outre primordial d'associer les migrants et les diasporas à la conception des programmes de développement pour obtenir des résultats probants.

Au cours du débat, les participants se disent favorables à un examen des problèmes de migrations irrégulières et d'exploitation des migrants. Même si on se concentre principalement sur les tendances migratoires Sud/Nord, il ne faudrait pas négliger les migrations Est/Ouest. Des craintes sont exprimées quant à une montée possible, en Europe, de la xénophobie à l'égard des migrants en raison de la crise.

Concernant la fuite des cerveaux, il est proposé de considérer le phénomène comme un coût net pour les pays en développement car l'émigration de travailleurs ayant bénéficié d'une formation représente un coût pour la société tout entière alors que les transferts de fonds des émigrés ne profitent qu'à leur famille. Des participants font valoir que, lorsque des experts qualifiés issus de pays du Sud « sont réduits à la condition de manœuvre » dans un pays industrialisé, il en résulte une perte de compétences pour toute la planète. La prudence est de mise si l'on veut éviter que le terme « migration circulaire » ne recouvre les mêmes notions que celui de « *Gastarbeiter* » employé au cours des décennies passées. Les participants notent encore une fois l'importance de la cohérence des politiques migratoires et de l'intégration des immigrés dans la société, y compris par l'accession à la citoyenneté. Ils s'interrogent sur la détermination des pays occidentaux à s'attaquer à des problèmes de dimension mondiale, élaborer des plans concrets, et faire un petit effort supplémentaire en faveur de la cohérence des politiques au service du développement.

**M. Dayton-Johnson** (Économiste en chef du Bureau Amérique latine et Caraïbes, Centre de développement de l'OCDE) conclut la session en mettant en exergue trois éléments qui, à ses yeux, auraient mérité davantage d'attention au cours du débat.

Premièrement, le manque de cohérence entre les politiques migratoires et les politiques de développement tient en partie au défaut de communication entre les décideurs. Il importe que les institutions favorisent la négociation et la recherche de consensus entre les acteurs intervenant dans l'élaboration des politiques publiques.

Deuxièmement, certains défauts de cohérence entre les politiques sont propres au domaine des migrations. Est-on obligé de choisir entre offrir aux immigrés une procédure d'accession à la citoyenneté du pays hôte ou bien favoriser la migration circulaire (ce qui limite les possibilités d'intégration) ? Faut-il choisir entre s'attaquer à la pauvreté dans les pays les plus défavorisés (dont les habitants sont, en général, très peu nombreux à émigrer vers les pays de l'OCDE) ou bien lutter contre la pauvreté dans les régions d'origine des migrants (qui sont généralement des pays à revenu

intermédiaire) ? Ce sont là deux exemples de ces défauts. Comment faire des politiques de développement (dont l'objectif est de réduire la pauvreté et d'aider les personnes les plus déshéritées dans les pays pauvres) un instrument adéquat pour aborder la problématique des migrations ?

Troisièmement, quel rôle les parlements et leurs membres peuvent-ils jouer pour améliorer la cohérence des politiques élaborées ? M. Dayton-Johnson estime que les parlements sont importants en tant que forums accueillant les négociations entre différents groupes d'acteurs pour remédier aux défauts de cohérence entre les politiques migratoires et de développement. De surcroît, les parlements pourraient utilement faire intervenir les diasporas d'immigrés présentes dans les pays de l'OCDE (par le biais de projets de codéveloppement, par exemple) pour faire face à la double priorité que constituent l'amélioration de la gestion des migrations et la réduction de la pauvreté dans le monde.

### **Panel 2 : « Migrations et marchés du travail » : expériences concrètes**

**M. Juan Fraile Cantón** (député européen, Espagne) s'intéresse à la *migration temporaire et saisonnière* et aux avantages que celle-ci est susceptible de présenter à la fois pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil. Ces derniers sont ainsi en mesure de satisfaire la demande de main-d'œuvre lors des pics saisonniers tandis que les pays d'origine bénéficient des investissements réalisés localement par les migrants de retour au pays. Les migrants de retour peuvent aussi rapporter un nouvel éventail de compétences qu'ils sont à même de partager. De surcroît, avec la migration temporaire, il est plus facile pour les migrants de préserver les liens avec leur famille.

Pour gérer avec succès la migration temporaire – tout en limitant au minimum l'immigration clandestine – il faut un dispositif politique et législatif permettant d'encadrer les flux de travailleurs. Il est nécessaire de conclure des accords bilatéraux et/ou multilatéraux et des *partenariats internationaux*, et d'améliorer les mesures de contrôle aux frontières. A cet égard, les organismes de codéveloppement peuvent jouer un rôle déterminant.

**Mme Saera Khan** (députée, Norvège) axe son intervention sur *l'évolution des sociétés et des marchés du travail* que peuvent engendrer les migrations. Les pays scandinaves partagent le même type d'expériences et, à la différence du Royaume-Uni et des États-Unis, par exemple, ils commencent tout juste à observer l'impact des immigrés de la troisième génération.

Dans les années 70, la Norvège comblait une grande partie de ses besoins en main-d'œuvre bon marché en faisant appel à des travailleurs nés à l'étranger. Mais, au lieu de retourner dans leur pays au bout de quelques années comme le prévoyaient les autorités norvégiennes, ces migrants sont restés et ont été rejoints par d'autres membres de leur famille. L'échec de l'intégration des conjoints et des enfants dans la société s'est soldé par un manque d'assiduité à l'école, l'illettrisme, le chômage et la petite délinquance. Pour éviter de reproduire les erreurs des décennies passées, il convient de réussir l'intégration des jeunes immigrés de la troisième génération.

*La migration comporte aussi une dimension « inégalité entre les sexes »*. Les femmes immigrées et les enfants, qui constituent un groupe particulièrement vulnérable, comptent souvent parmi les individus les plus durement touchés en période de ralentissement économique. En Norvège comme dans beaucoup d'autres pays, c'est effectivement parmi les femmes appartenant aux minorités que l'on relève les taux de chômage les plus élevés. Évoluer signifie aussi éviter le système des « deux poids, deux mesures » au regard des traditions culturelles et religieuses. En effet, comment peut-on prétendre défendre les droits des femmes en Iran si l'on ne se préoccupe pas du sort des Iraniennes en Norvège ?

**Mme Marisa Dalrymple-Philibert** (Vice-présidente de la Chambre des représentants, Jamaïque) parle du risque de *fuite des cerveaux* dans les pays de départ du fait de l'émigration de travailleurs hautement qualifiés. Depuis les années 70, ce sont surtout des femmes qui émigrent de Jamaïque. Ce phénomène s'explique par le fait que, dans ce pays, les femmes ont moins de possibilités d'éducation et d'emploi à leur disposition que les hommes. Et c'est grâce à ce constat qu'on a pu mettre tout particulièrement en évidence le lien entre migrations et développement dans les secteurs de la santé et

de l'éducation en Jamaïque. Mme Dalrymple-Philibert rappelle néanmoins aux participants que, pour les individus, l'émigration est une chance.

Dans les pays d'accueil, les Jamaïcaines sont plus nombreuses que leurs concitoyens de sexe masculin à occuper des postes de cadre, et transfèrent généralement des sommes plus importantes. Il ne faudrait pas que les envois de fonds se substituent à l'aide publique au développement ou à l'investissement direct de l'étranger mais il est nécessaire de trouver des modalités d'utilisation de ces fonds qui permettront aux familles d'en tirer un meilleur parti.

La Jamaïque participe à des programmes de migrations saisonnières avec les États-Unis et le Canada. Ce pays a aussi été sélectionné pour faire partie du projet conjoint UE-ONU sur la migration et le développement.

Un représentant du secteur privé, **M. Koen de Marteau** (Responsable des services aux Clusters, DHL), développe des arguments sur le rôle que *l'identité de groupe* – et non *l'identité nationale* – peut jouer dans la vie des migrants. On a vu apparaître une « nouvelle génération » de migrants, qui se caractérisent par une grande mobilité et une grande flexibilité, et ont apparemment repris à leur compte les paroles de la chanson de Paul Young : « *Wherever I lay my hat is my home* ». Le migrant type de cette catégorie a fait de solides études, il a tissé de larges réseaux à travers le monde et il est relativement peu attaché à son pays d'origine. Pour beaucoup de ces migrants, les grandes multinationales offrent la possibilité de vivre et travailler dans le pays de leur choix.

Pour leur part, les entreprises multinationales doivent construire un environnement solide et sûr pour leurs salariés et se doter d'une culture d'entreprise commune fondée sur l'ouverture d'esprit et les valeurs du multiculturalisme afin de tirer pleinement parti de cette nouvelle génération. Mais si les gisements de savoir facilement adaptables, les centres d'excellence et la possibilité de puiser à des degrés divers dans les ressources internes ou externes présentent de nombreux avantages, il existe aussi des obligations. Il faut notamment gérer le flux constant d'arrivées de nouveaux talents mais aussi leur départ, et les dépenses de réaffectation qui en découlent, faire face aux difficultés consistant à recadrer les ambitions des nouveaux salariés par rapport aux pratiques de l'entreprise, etc.

De quelle manière les pouvoirs publics peuvent-ils concourir à l'avènement de cette nouvelle génération de migrants et en tirer parti ? Jusqu'à quel point les responsabilités sont-elles partagées entre les entreprises multinationales et les pays d'accueil ? Pour réussir, toute multinationale doit impérativement exercer avec rigueur ses responsabilités d'entreprise et sociales et admettre que des restrictions puissent être applicables au niveau local. L'harmonisation de la législation du travail et des règles nationales en matière d'emploi peut faciliter les relations entre les employeurs, les salariés et les pays hôtes.

Parmi les **interventions de l'auditoire**, la question est posée de savoir jusqu'où les États membres de l'UE peuvent aller dans l'harmonisation de leurs politiques migratoires. Dans ce contexte, il est noté que des travaux sont en cours sur deux directives communautaires distinctes traitant de ce sujet. Comme, aujourd'hui, l'UE est confrontée à autant de flux migratoires Est/Ouest que Sud/Nord, il y a lieu de prendre en compte cette *évolution géographique* lors de l'élaboration de politiques de gestion conjointe des migrations. Savoir si les employeurs devraient accorder la préférence aux demandeurs d'emploi provenant de pays de l'UE ou à ceux d'origine extracommunautaire constitue un thème d'actualité qui suscite une question mais celle-ci n'est pas suivie d'un débat.

Les politiques migratoires doivent prendre en compte les *tendances démographiques* prévisibles. Dans beaucoup de pays d'Afrique, les jeunes de moins de 25 ans vont constituer une proportion croissante de la population. Dans quel pays et dans quelles conditions ces personnes vont-elles vivre ? En même temps, on sait bien que la population des pays de l'OCDE vieillit.

D'autres remarques sont formulées sur l'importance de faire la distinction entre les migrants pour raisons économiques d'une part, et les demandeurs d'asile, d'autre part, et de traiter ces deux

problématiques de manière appropriée. Il importe aussi de reconnaître que, dans *l'hétérogénéité de la population migrante*, d'autres facteurs entrent en jeu également. Il ne suffit pas d'harmoniser les politiques d'intégration des différents pays. Celles-ci doivent aussi pouvoir être adaptées pour répondre dans la mesure du possible aux besoins de chaque migrant.

**M. Xavier Prats Monné** (Directeur, Direction Emploi, Stratégie de Lisbonne et Affaires internationales, DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances de la Commission européenne) conclut que les migrations relèvent à la fois du domaine du travail et du domaine social. Dans ces deux domaines, les politiques varient considérablement d'un pays à l'autre. C'est un fait à ne pas oublier quand on élaborera des mesures de gestion des migrations. Comment faire pour formuler une stratégie commune afin de prendre en compte la diversité ?

La crise économique aura vraisemblablement un fort impact sur les migrations mais il est à espérer que la situation actuelle conduira les gouvernements à réexaminer leurs politiques migratoires et d'intégration. De tout temps, les pays qui ont sorti leur épingle du jeu sont ceux qui ont su gérer l'intégration des immigrants humainement, avec intelligence et en appliquant une stratégie.

Dans ses remarques de clôture, **M. Jacques Barrot** (Vice-Président de la Commission européenne, DG Justice, Liberté et Sécurité) examine *L'approche globale sur la question des migrations de l'Union européenne*, et les efforts déployés pour instaurer des mécanismes politiques et institutionnels permettant de gérer les migrations de manière cohérente et équilibrée.

*L'Approche globale*, que l'on peut définir comme le volet extérieur de la politique migratoire communautaire, s'appuie sur des partenariats noués avec des pays tiers. Elle illustre l'ambition de l'UE de créer un cadre intersectoriel pour gérer les migrations de manière cohérente via le dialogue politique et une étroite coopération dans les faits. Elle revêt trois dimensions : gestion de la migration légale, prévention et lutte contre l'immigration illégale, et synergies entre migrations et développement.

M. Barrot souligne également l'importance du *Pacte européen sur l'immigration et l'asile* adopté en 2008 sous la présidence française de l'Union européenne. Le Pacte s'efforce de concilier un contrôle plus rigoureux des flux migratoires avec le respect des pays en développement et les droits humains des demandeurs d'asile.

En conclusion, M. Barrot insiste sur le fait que lorsqu'on aborde la question des migrations, il ne faut pas se contenter de penser sécurité, protectionnisme ou bien politiques du marché du travail. Il convient également de trouver un équilibre entre pays de départ et pays d'accueil et d'inventorier des situations dans lesquelles les deux parties sortent gagnantes. Promouvoir la cohérence des politiques au service du développement passe obligatoirement par la coopération entre les institutions nationales, régionales et internationales.

Pour en savoir plus, consulter le site [www.oecd.org/development/policycoherence](http://www.oecd.org/development/policycoherence)